

INTERPELLATION

auprès de la Municipalité lors du Conseil Général du 10 décembre 2024

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous interpellons suite à la mise à l'enquête parue le 23 novembre 2024 pour changement ou nouvelles destination de locaux, respectivement un changement d'affectation d'un habitat communautaire en foyer pour migrants d'une capacité de 83 personnes sur la parcelle n° 280 de Féchy sise chemin de la Crausaz 1.

Pour rappel, au mois de janvier 2022 une situation exceptionnelle due à la guerre en Ukraine a contraint nos autorités à trouver et mettre en place dans l'urgence des hébergements pour accueillir les Ukrainiens et leur offrir notre protection. De nombreux citoyens ont par ailleurs mis à disposition des logements en soutien à cette population européenne.

Il s'agissait d'agir au plus vite et les Fezzolans ont bien entendu accueilli à bras ouvert les réfugiés de guerre. Il a par ailleurs été mis en place « le Bazar » dans le but de récolter des dons ainsi que des biens de première nécessité, sa fermeture a été actée sur la page Facebook dédiée le 23 mai 2023 avec l'image d'une affiche renvoyant à l'association Ukr'Aime à Gland.

Dans le courant 2023 nous avons effectivement remarqué que la population du centre avait quelque peu changé, période aussi durant laquelle des « larcins » (pour reprendre votre tournure dans votre lettre du 27 novembre) ont eu lieu.

Il paraît évident que cette nouvelle situation du centre ne reflète pas la mise en œuvre de celui-ci au départ, dans le cas contraire, nous estimons que les Fezzolans ont été trompés quant à la destination finale de l'ouverture du centre.

En effet, dans le cadre de la Loi sur l'Aide au Requérant d'Asile et à certaines catégories d'étrangers, la LARA, tout particulièrement dans l'art 29 al 1, il est stipulé que les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer avec l'établissement à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire.

Cet article n'a vraisemblablement pas été ajouté par hasard.

Le ratio cantonal moyen, soit le pourcentage migrants/population communale, est de 1,5% (nombre de requérant divisé par la population Vaudoise).

Dans le cas présent, le ratio de notre commune de 896 habitants est de 6,5% (58 migrants) au 30 novembre 2024 selon les statistiques fournies par l'EVAM sur leur site, soit 4 fois plus que la moyenne. Ceci fait de notre commune celle qui reçoit le plus grand nombre de requérants de l'ensemble de l'Arc-Lémanique, en proportion de leur population.

Dans le cas où toutes les places du foyer seraient utilisées, ce ratio serait d'environ 10, donc 10% de la population, ce qui semble être hors norme.

En comparaison, cela signifierait que la ville de Lausanne, avec ses 140'000 habitants, accueillerait 14'000 requérants, soit plus que l'entier de ceux-ci pour le canton de Vaud.

Pour votre information, la cité Lausannoise (toujours au 30 novembre 2024) a un ratio de 1,54, la ville de Morges 1,05 et celle de Nyon 1,2.

Comme vous pouvez le constater, l'effort, non pas demandé ou proposé à notre commune, mais bien contraint par rapport à la moyenne cantonale, n'est pas équitable et par conséquent illégitime.

Ces faits nous amènent à vous poser les questions suivantes :

- 1) En 2022, aviez-vous été informé par l'EVAM que le centre dévolu à l'accueil des Ukrainiens deviendrait par la suite un centre pour requérants d'asile pérenne ?
- 2) Quelle est votre appréciation ainsi que votre positionnement par rapport à cette nouvelle situation, plus particulièrement au sujet du ratio population/requérants
- 3) Quelles sont les conséquences budgétaires, financières et humaines (travail du personnel du contrôle des habitants) liées à une augmentation de la population de 10% ?
- 4) Quelles conséquences pour nos écoles ?
- 5) Avez-vous reçu des garanties quand la durée de fonctionnement du centre au sein de notre commune, sachant que la fin d'un bail ne signifie pas qu'il ne puisse pas être renouvelé ?

Tout en vous remerciant de vos réponses, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, nos meilleures salutations.

Marcus Rothenbuehler